

**Sujet :** [INTERNET] Enquête PAPI - Action VI-7 - Analyse impact sur l'amont du dispositif.

**De :** > brison.sophie (par Internet) <brison.sophie@ [REDACTED] >

**Date :** 15/01/2022 à 14:30

**Pour :** ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr, brison.sophie@ [REDACTED]

Sophie BRISON  
350 RD 522  
38300 SAINT AGNIN SUR BION

Mesdames, Monsieur les commissaires enquêteurs,

Je suis habitante de Saint Agnin sur Bion, le long du ruisseau du Bion, à 800m en amont du piège à embâcles prévu sur le Bion au niveau de Maubec/Meyrié, Action VI.7 du PAPI de la Bourbre, faisant l'objet de l'enquête publique.

Après avoir analysé les différents documents présentés dans le dossier d'enquête : différentes cartes de situation et d'inventaires, les plans du projet, le phasage de l'opération, les impacts sur le milieu, l'entretien et le suivi du dispositif, je m'interroge sur la réelle analyse de l'impact sur l'amont du dispositif.

Habitant le long du Bion en amont, je souhaiterais avoir des garanties que ce type de dispositif n'entraîne pas une montée des eaux en amont provoquant d'éventuelles inondations des parcelles voire des habitations.

Je n'ai pas trouvé d'études sur l'impact sur l'amont dans le dossier.

Je vous remercie par avance de bien vouloir nous rassurer quant à notre sécurité et celle de nos biens.

Cordialement,  
Sophie BRISON



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)